

Ligue de Football de la Guyane

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

Commission Régionale Médicale

PV 02 du 11 aout 2026 saison 2026-2027

Début de séance à 19h10

Présent.e.s :

- Judes AGATHON
- Docteur Alexandre LACHARTRE
- Docteur David GONDELE-IPUNGU

Absent.e.s excusé.e.s :

- Guy Grégory PREVOT
- Malika ADELSON
- Angie PROPHETE
- Luxon NOEL
- Docteur Eric HOUNHOU-IGAN
- Docteur Arthur DEROURE-CORTE
- Sandrine ASDRUBAL
- Anastasie LEDU-KALALA

Ordre du jour :

1. Examen des dossiers médicaux des arbitres et de surclassement

1/ Examen des dossiers médicaux des arbitres (DMA) et de surclassement (SUR)

16 dossiers médicaux d'arbitre et 1 dossier de surclassement ont été examinés

	NOM	PRENOM	DDN	DOSSIER	DECISION	CLUB
1	SEWANG	YSIDOR	04/01/1999	DMA	FAVORABLE	ASU GRAND SANTI
2	IDA	CHRISTIAN	06/11/1995	DMA	FAVORABLE	ASU GRAND SANTI
3	DIFIENJO	KEVIN	19/02/1996	DMA	FAVORABLE	FC CHARVEIN
4	PATRA	VALDANHO	16/01/2001	DMA	FAVORABLE	FC CHARVEIN
5	VOGELLAND	MAXIME	13/04/2004	DMA	FAVORABLE	FC CHARVEIN
6	TUINFORT	ROCELSKY	15/06/1995	DMA	FAVORABLE	FC CHARVEIN
7	MISIEDJAN	REMO	22/03/2002	DMA	FAVORABLE	
8	SEKENDE	ANDOEWELI	03/10/1999	DMA	FAVORABLE	ASCO
9	KNIGHTS	DEXTER	23/08/1968	DMA	FAVORABLE	
10	JEAN-MARIE	STEVE	26/12/1979	DMA	FAVORABLE	US MATOURY
11	ANDRE	WILTORD	20/08/2002	DMA	FAVORABLE	DYNAMO DE SOULA

	NOM	PRENOM	DDN	DOSSIER	DECISION	CLUB
12	DOMINIQUE	ROBENSON	24/02/2005	DMA	FAVORABLE	DYNAMO DE SOULA
13	EMELAN	KIMSLEY	05/12/2006	DMA	FAVORABLE	DYNAMO DE SOULA
14	NIVOSE	HIDELSON	11/01/2006	DMA	FAVORABLE	DYNAMO DE SOULA
15	ABOEKA	DOMINIQUE	13/08/2010	SUR	FAVORABLE	ASC AGOUADO

Rappels de la commission

L'examen ophtalmologiste est obligatoire pour le 1^{er} DMA puis à partir de 35 ans tous les 5 ans.

L'examen ophtalmologiste est valable 5 ans à compter de sa date de réalisation.

La commission rappelle l'importance de bien noter le nom, le prénom, le type de dossier présenté et les coordonnées téléphoniques personnelles des arbitres et des joueuses ou joueurs en plus de leur club d'appartenance pour être joignables le cas échéant par la Commission Régionale Médicale.

La commission rappelle également l'importance pour les arbitres et joueurs de répondre avec sincérité aux questionnaires médicaux.

La commission rappelle que les formulaires transmis doivent être dûment remplis et signés le cas échéant par la joueuse ou le joueur, l'arbitre, les personnels médicaux habilités, les responsables légaux pour les mineurs, les responsables du club le cas échéant.

Enfin l'ensemble doit être transmis sous pli cacheté avec les informations suivantes : NOM, Prénom, Tél, Type de dossier, Club d'appartenance.

Lors du dépôt du dossier à Cayenne ou à Saint-Laurent du Maroni un tampon sera apposé sur l'enveloppe avec la date de dépôt.

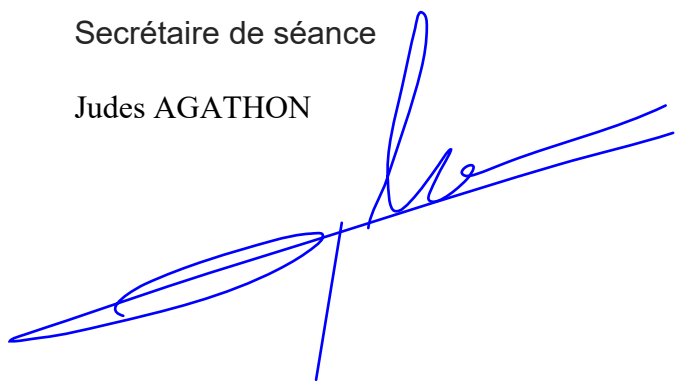
La CR Médicale conseille de prendre en photo l'enveloppe ainsi tamponnée.

Prochaine CR Médicale, vers la fin aout 2026

Fin de séance à 21h15

Secrétaire de séance

Judes AGATHON



Président de séance

Dr Alexandre LACHARTRE

